

Marseille, le 17/09/12

**Note aux Membres du Conseil d’Administration du CIF**

Lors de sa séance du 24 août 2012, le Conseil d’Administration du CIF a adopté le dispositif permettant de valider les activités susceptibles d’être financées par les éventuels surplus de trésorerie dégagés à l’issue de la liquidation du CIF.

Ce dispositif, en application de l’Article 22 de la Charte Constitutive du CIF, vise à sélectionner des projets favorisant l’accès à l’eau pour tous.

Il repose sur les éléments suivants :

* la délégation par le Conseil d’Administration du CIF à l’ultime AG prévue pour la clôture des comptes de liquidation, de la responsabilité du choix des projets et de l’attribution des éventuels excédents ;
* la mise en place d’une ‘Task Force’, composée de 8 membres, chargée de recueillir les propositions collectées par les membres du CIF, de les analyser et de proposer l’attribution d’un montant financier à l’AG. Les membres de cette Task Force sont : Mme Park, M. Braga, M. Kennou, Mme Vassal, M. Fradin, M. Chabert d’Hières, M. Victoria et M. Altinbilek ;
* La Task Force s’appuie sur le CME pour en assurer le secrétariat (Mme Sophie Nguyen-Khoa) ;
* la mise en œuvre de la décision de l’AG par le liquidateur choisi par le Conseil d’Administration du 24 août 2012, sous forme de conventions signées avec les bénéficiaires, prévoyant notamment un dispositif de suivi et de contrôle (cf. projet de convention en annexe 2) ;
* un calendrier visant à clôturer l’ensemble de la procédure avant la fin de l’année 2012;
* des règles d’éligibilité des actions qui font l’objet de l’annexe 1 ci-jointe et au regard desquelles celles-ci seront classées par la Task Force pour présentation à l’AG.

La présente note a donc pour objet de solliciter vos propositions que vous limiterez à 5 maximum que vous voudrez bien adresser à Mme Nguyen-Khoa (s.nguyen-khoa@worldwatercouncil.org) pour le 15 octobre 2012 :

* sous forme d’une fiche de présentation (conforme à l’annexe 3 ci-jointe) qui doit permettre de donner les caractéristiques générales de votre projet et de pouvoir juger de son éligibilité de principe au regard des critères d’éligibilité ;
* sous forme d’une fiche logframe selon le format indiqué en annexe 4.

Toute demande de précision peut être adressée au secrétariat de la Task Force (Mme Nguyen-Khoa) qui se réserve également la possibilité de demander des compléments d’information sur vos propositions tout au long de la procédure.

En vous remerciant de votre mobilisation,

Jean-Marc Lacave

Directeur exécutif du CIF

**ANNEXE 1**

**CRITERES D’ELIGIBILITE DES PROJETS**

1. Les activités concernées doivent favoriser l’accès à l’eau pour tous, assainissement compris. A ce titre, elles doivent pouvoir se référer aux actions mises en évidence dans le document intitulé « Global Water Framework » de Marseille 2012, accessible via le site du CME ([www.worldwatercouncil.org](http://www.worldwatercouncil.org)).
2. Les activités doivent être directement opérationnelles et orientées sur des solutions, dans l’esprit général qui a prévalu au 6ième Forum Mondial de l’Eau. A ce titre, elles peuvent être extraites, sans caractère impératif, de la Plateforme des Solutions (site : www.[solutionsforwater](http://www.solutionsforwater.org/).org) mise en place à Marseille.
3. Les activités doivent être mise en œuvre en dehors de France.
4. Les activités sont proposées par les membres du CIF sans qu’elles ne les concernent directement ou indirectement pour éviter tout conflit d’intérêt. Les bénéficiaires des activités doivent pouvoir être identifiés de façon claire et immédiate.
5. La mise en œuvre de ces activités doit pouvoir être rapide (1er semestre 2013) et aisément vérifiable ou mesurable. Le CME constitue l’organisme de suivi et de contrôle à qui sera confié le soin d’enregistrer la réalisation effective de l’action financée.
6. Le plan de financement devra faire apparaître l’ensemble des éventuels partenariats et financeurs prévus et le degré d’avancement des accords obtenus des autres partenaires.
7. Les projets éligibles devront pouvoir être engagés dès janvier 2013 et soldés au plus tard le 31 juillet 2013.
8. A titre indicatif, l’ordre de grandeur de l’aide devrait se situer dans une fourchette comprise entre 10 000 et 100 000 €.

**ANNEXE 2**

**PROJET DE CONVENTION**

Entre :

* Le CIF représenté par le liquidateur,
* Le bénéficiaire,
* Le CME, en tant qu’organisme chargé du suivi et du contrôle.

Vu la décision du CA du CIF du 24 août 2012 ;

Vu la décision de l’AG du CIF du XX.12.2012 arrêtant la liste des bénéficiaires d’excédents de trésorerie pour financer des activités favorisant l’accès à l’eau et désignant le CME pour assurer le suivi et le contrôle ;

Vu le dossier présenté par le bénéficiaire, et en particulier son plan de financement et son échéancier, ainsi que la désignation des éléments qui devront faire l’objet d’un contrôle/suivi du Ministère des Finances (Contrôle Général Economique et Financier)

1. Il est décidé d’octroyer une aide au bénéficiaire d’un montant de XXX €.
2. L’aide susvisée fera l’objet d’un 1er versement à hauteur de 75 % par le liquidateur du CIF sur le compte du bénéficiaire susvisé. Le solde sera consigné dans un compte dédié au nom du CME.
3. Le projet financé consiste en ……… (renvoi au dossier déposé).
4. Le projet sera achevé au plus tard au 31 juillet 2013, date à laquelle les produits et résultats correspondants devront donc être présentés au contrôle du CME.
5. Le bénéficiaire transmettra au CME les éléments permettant d’effectuer le suivi et le contrôle, y compris tous les justificatifs de dépenses. Il pourra le cas échéant être demandé la certification de la réalisation du projet par un tiers extérieur financé sur le montant de la convention pour un montant plafonné à 5% de celle-ci. Après constat de la réalisation complète du projet, sur instruction du CME et après information du Ministère des Finances (Contrôle Général Economique et Financier), le solde de l’aide sera débloqué.
6. En cas de non-conformité, le CME pourra bloquer le versement du solde et éventuellement demander le reversement de tout ou partie des fonds sur le compte dédié du CME.

Signé par :

* Le liquidateur
* Le représentant du bénéficiaire
* Le Président du CME ou son représentant

**ANNEXE 3**

**FICHE DE PRESENTATION DE PROJET**

* Bénéficiaire (désignation du mandataire, coordonnées postales et bancaires) :
* Résumé du projet à financer :
* Lieu de mise en œuvre :
* Population bénéficiaire de l’action :
* Expériences antérieures du bénéficiaire pour ce type d’activités :
* Dates de démarrage/fin envisagées et calendrier prévisionnel :
* Cohérence avec les actions pour l’accès à l’eau mises en avant au 6ième Forum Mondial de l’Eau :
* Relation avec une ou des solutions/engagements de la Plateforme des Solutions et Engagements :
* Partenariats mis en œuvre dans ce projet :
* Résultats et produits du projet :
* Plan de financement sommaire prévu :
* Disponibilité des autres financements éventuels à la date de dépôt du dossier :
* Difficultés ou obstacles particuliers à lever préalablement :
* Risques potentiels de mise en œuvre :

ANNEXE 4

**LOGFRAME**

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Project Description** | **Indicators** | **Source of Verification** | **Assumptions** |
| **Objective**  **of the Project** | *Helps answer the question ‘How will we know that the project has achieved its objective?’* | *Sources of information and methods used and report it* |  |
| **Outputs**  *The direct and tangible results that the project delivers* | *Helps answer the question ‘How will we know that the outputs have been delivered?’ Should include details of quantity, quality and time.* | *Sources of information and methods used to collect and report it* | *Factors outside project management that may impact on the delivery of outputs* |
| **Activities**  *The tasks that need to be carried out to deliver the planned results and outputs* | *Sometimes a summary of resources/means is provided here* | *Sometimes a summary of resources/means is provided here* | *Factors outside project management that may impact on the implementation of activities* |

ANNEXE 5

AGENDA FOR THE SELECTION PROCESS (IN ENGLISH)

1. On **16-17 Oct**.: the WWC secretariat (Sophie NGUYEN-KHOA) sends to the task force members all proposals joined with a summary table to support the selection process;
2. On **31 Oct.:** a teleconference is organized with all task force members.

Objective/Activities:

* each member presents his/her selection of proposals, by order of priority; discussion with the group;
* for each selected project, specific requirements (e.g. financial monitoring and evaluation, prerequisite) are identified for establishing an Agreement with the project beneficiary.

1. On **7 Nov.:** asecond teleconference with the task force members aims to finalize the selection.

Activities:

* Presentation of the compiled list of members selection;
* the task force proposes the final selection list by order of priority;
* for each selected project, an Agreement with specific requirements as relevant, is proposed for submission and validation by the IFC General Assembly (Dec. 2012).